

Le 1<sup>er</sup> février 2021

## LETTRE D'INFORMATION

# Vaccination des personnes vulnérables à très haut risque

### Un élargissement le 18 janvier 2021 de la vaccination aux personnes âgées de 75 ans et plus ainsi qu'aux patients vulnérables à très haut risque

Suivant les recommandations stratégiques de la Haute Autorité de Santé, la campagne de vaccination contre la COVID 19 a débuté fin 2020 avec les résidents d'EHPAD/USLD, l'âge et la vie en collectivité étant les facteurs combinés les plus fortement associés au risque d'hospitalisation ou de décès.

Elle s'est ensuite ouverte aux professionnels de santé de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités.

Son déploiement s'est renforcé le 18 janvier avec un élargissement de la vaccination aux personnes âgées de 75 ans et plus ainsi qu'aux patients vulnérables à très haut risque<sup>1</sup> permettant ainsi de prendre en compte les facteurs de risque individuels, dans la stratégie de vaccination. Il s'agit des personnes :

- Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Transplantés d'organes solides ;
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- Atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection ;
- Atteints de trisomie 21.

L'ensemble des patients vulnérables à très haut risque pourra être vacciné de manière progressive, en fonction de l'approvisionnement en doses de vaccins des centres de vaccination, dans un contexte en approvisionnement contraint.

### Les modalités pour se faire vacciner

Les personnes relevant des pathologies identifiées à très haut risque, compte-tenu de la nécessité de s'assurer du respect des critères médicaux devront présenter une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

Elles peuvent se faire vacciner :

---

<sup>1</sup> Recommandations du 13/01/2021 du conseil d'orientation de la stratégie vaccinale ; avis du 17 décembre 2020 de la Haute Autorité de Santé).

- dans tous les centres de vaccination ouverts en OCCITANIE.

Les rendez-vous peuvent être pris par internet ou téléphone. Le site national [www.sante.fr](http://www.sante.fr) donne accès à une cartographie interactive qui oriente vers le centre de vaccination le plus proche et facilite la prise de rendez-vous en ligne. Ces démarches sont également accessibles via une carte interactive disponible sur le site de l'ARS Occitanie. En cas de difficulté d'accès à internet, les démarches peuvent être effectuées par téléphone. En Occitanie, il suffit d'appeler le **0 809 54 19 19**. Ce service téléphonique est interconnecté à chacun des sites de vaccination, pour faciliter la prise de rendez-vous pendant cet échange téléphonique.

- au sein des services où ces personnes sont suivies, sous certaines conditions. En effet cette dernière modalité impose des contraintes logistiques et organisationnelles supplémentaires, liées aux caractéristiques des vaccins, et ne peut être envisagée qu'en fonction des capacités pour l'établissement à organiser la vaccination in situ ainsi que des disponibilités en vaccin dont il dispose.

Les créneaux de prise de rendez-vous pour la vaccination sont ouverts en fonction des livraisons de doses de vaccins avec pour objectif d'utiliser toutes les doses disponibles et honorer les rendez-vous pris au fur et à mesure de l'ouverture des plages de réservation (avec réservation automatique des secondes injections dans le même centre de vaccination).

A date, les doses disponibles sur les prochaines semaines ouvertes à la réservation, ne permettent pas de vacciner l'ensemble de la population prioritaire.

De nouvelles plages de rendez-vous sont ouvertes au fur et à mesure des nouvelles livraisons de doses.

**Conformément à l'engagement gouvernemental, toute personne volontaire pourra bénéficier de la protection d'un vaccin**

Au 27 janvier 2021, près de 120 000 personnes sont d'ores et déjà vaccinées. Ce sont près de 100 000 rendez-vous pris auprès des centres de vaccination, pour une première injection entre le 18 janvier et mi-février.

La campagne de vaccination est certes progressive mais, conformément aux engagements pris par le gouvernement, toute personne répondant, dans un premier temps, aux critères de priorisation pourra bénéficier de la protection d'un vaccin dans les prochaines semaines, l'objectif étant que l'ensemble de la population puisse avoir été vacciné d'ici la fin du mois d'août.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire en notre engagement.

L'Agence Régionale de Santé Occitanie.